

L'eau... notre plus grande richesse

La municipalité de Saint-Aubert a la chance d'avoir sur son territoire le lac Trois Saumons, l'un des plus grands lacs de la région Chaudière-Appalaches encore en bonne santé.



Le lac a une valeur inestimable pour les 5 000 citoyens qui boivent son eau et les quelque 900 personnes qui y résident.



Comportements à respecter en tout temps

Voici nos règles de navigation qui visent un seul objectif : préserver cette extraordinaire richesse collective pour les générations à venir.

Toutes les embarcations, motorisées ou non (kayaks, planches à pagaie, canots, chaloupes, etc.), doivent être obligatoirement lavées à la station de lavage de la Municipalité avant d'être mises à l'eau (287, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons). C'est la meilleure façon d'empêcher la contamination par des espèces envahissantes.



Les embarcations motorisées doivent naviguer à faible vitesse dans une bande de 125 m en bordure du lac pour éviter de brasser les sédiments au fond. S'ils sont remués, les sédiments diminuent la transparence de l'eau et peuvent entraîner la propagation de plantes aquatiques.

Les embarcations doivent éviter de circuler dans les zones fragiles. Ces zones sont identifiées par des bouées.



Les activités motorisées (motomarines, bateaux à vagues, planche ou autre appareil hydropropulsé, ski nautique, etc.) sont autorisées seulement dans les deux zones les plus profondes et les plus éloignées des rives. Cette façon de faire permet d'atténuer les impacts négatifs de ces activités.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Tous les plaisanciers sont dans l'obligation de respecter la Loi sur la marine marchande du Canada :

<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-10.15>

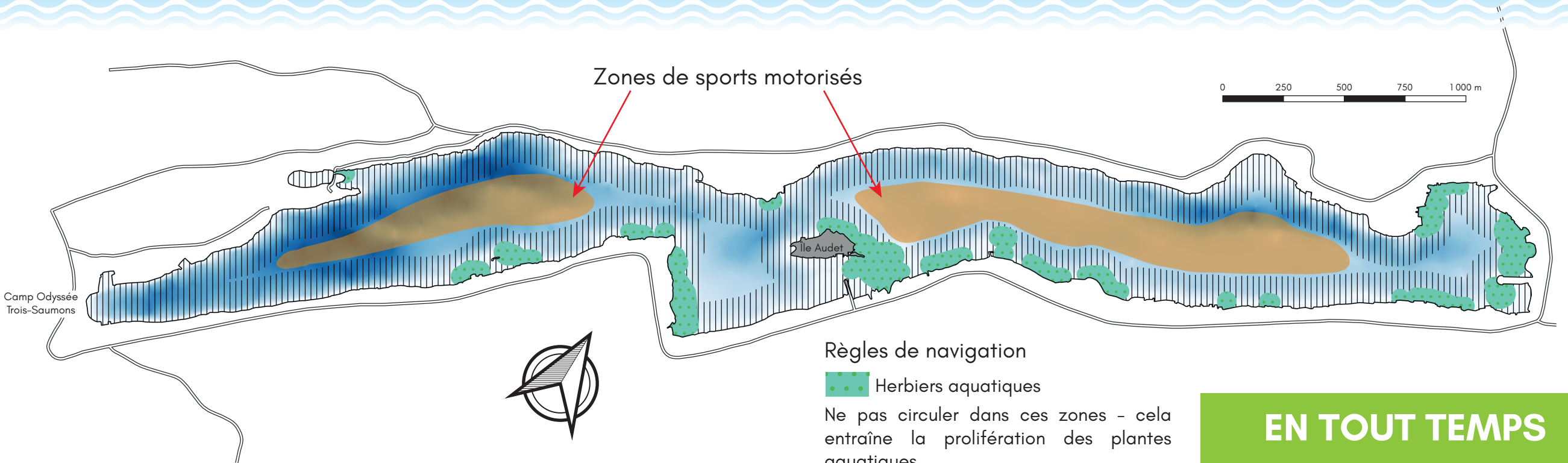
Règles de navigation lac Trois Saumons



Protégeons notre lac, nos rives et nos écosystèmes qui sont l'une de nos plus grandes richesses.



Que vous soyez propriétaire, locataire ou visiteur, merci de nous aider à protéger notre lac.



Limiter la création de vagues :

- là où le lac est peu profond (5 m et moins);
- près des berges;
- près des quais afin d'éviter l'érosion des berges et la prolifération de plantes aquatiques.

**Vous êtes responsable de votre vague
EN TOUT LIEU ET EN TOUT TEMPS**

Le lac Trois Saumons est la source d'eau potable de Saint-Aubert et de Saint-Jean-Port-Joli. Ces règles de navigation visent à protéger la qualité des eaux. Merci de votre collaboration.



Règles de navigation

Herbiers aquatiques

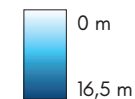
Ne pas circuler dans ces zones - cela entraîne la prolifération des plantes aquatiques.

|||| Zone tampon de 125 m à partir de la rive
Navigation limitée : 10 km/h
Pas de vitesse ou de bruits (musique, cris, etc.)
Pas ou peu de vagues.

Zones de sports motorisés

Bateaux à vagues, motomarines et autres doivent être pratiqués seulement dans les deux zones beiges au centre du lac.

Profondeur



EN TOUT TEMPS

- Évitez les virages brusques, à moyenne et haute vitesse.
- Évitez les mouvements circulaires répétés de votre embarcation.
- Évitez de surfer.
- Ne jetez aucun déchet à l'eau.
- Respectez les baigneurs et les embarcations non motorisées.
- Quittez la rive de façon perpendiculaire.